

DOCUMENTS OFFICIELS 2022-2023

A TRANSMETTRE AU SECRETARIAT PROVINCIAL

(Mémento)

En fonction de l'actualité épidémiologique, des directives du gouvernement et de nos possibilités, nous adapterons les procédures et le mode de fonctionnement dans le temps.

Pour le 30 juin 2022 au plus tard

Doc.01 - Inscription des équipes en interclubs provincial

Doc.07 – Inscription en interclubs vétérans

→ Création de vos calendriers dès que les séries sont officialisées et que l'outil sera disponible (+/- fin août ou tout début septembre). Première semaine d'interclubs le 17 septembre.

Pour le 01 juillet 2022 au plus tard (1^{ère} version = prioritaire)

Doc.05 – Demande d'homologation de tournoi

⇒ Attention : Date limite pour la 2^{ème} version, le 01 août.

Pour le 01 juillet 2022 au plus tard + Mettre à jour les données de votre club sur le site de l'AFTT

Doc.03 – A transmettre au secrétaire provincial (coordonnées et composition du comité).

+ Mettre à jour par vous-même (via votre espace personnel dirigeant) toutes les données de votre club.

Pour le 15 août 2022 au plus tard

Doc.02 – Fournitures et inscriptions individuelles

Pour le 03 octobre 2022 au plus tard

Doc.08 – Inscription de vos équipes pour la coupe provinciale.

Pour le 04 octobre 2022 au plus tard

Inscriptions pour les critères provinciaux séries classement ou via le site de l'AFTT.

Pour le 25 octobre 2022 au plus tard

Doc.11 - Inscriptions au critérium provincial vétérans ou via le site de l'AFTT.

Doc.04 - Inscriptions au critérium provincial jeunes ou via le site de l'AFTT.

Pour le 07 décembre 2022 au plus tard

Inscriptions pour les championnats provinciaux (NC, E, D et aînées/vétérans) ou via le site de l'AFTT.

Pour le 28 décembre 2022 au plus tard

Inscriptions pour les championnats provinciaux (Jeunes, C et B) ou via le site de l'AFTT.

Pour le 24 avril 2023 au plus tard (même avant afin de faciliter l'organisation des TF et barrages)

Transmettre les désistements pour les TF et/ou matchs de barrages au secrétariat provincial.

Durant le mois de mai 2023 (période à fixer par la fédération)

Doc.13 – Demande de révision de classement individuel ou via le site de l'AFTT.

En fonction de la date de l'événement

Doc.06 – Demande de juge arbitre en tournoi au-moins un mois avant la date du tournoi.

Doc.12 – Demande de juge arbitre en interclubs au-moins quinze jours avant la rencontre.

Doc.10 – Modification interclubs au-moins 48h avant le jour de la rencontre.

TOUS CES DOCUMENTS SE TROUVENT SUR LE SITE DE LA PROVINCE

<http://www.pinghainaut.be> / Documents administratifs

et sont à transmettre au secrétariat provincial dans les dates prévues.

ADRESSE E-Mail UNIQUE du secrétariat : secretariat@pinghainaut.be